


Rentrée scolaire	
Prestation	Rentrée scolaire
Catégorie de bénéficiaires	Titulaires, Stagiaires, Contractuels ayant plus de 6 mois de présence sans interruption, Retraités, Agents bénéficiant d'un contrat aidé ayant travaillé plus de 6 mois dans l'établissement et en activité au moment de la demande.
Conditions d'octroi et montant	<p>Prime de 24€ pour l'enseignement primaire</p> <p>Prime de 46€ pour les collégiens (de la 6^{ième} à la 3^{ième})</p> <p>Prime de 76€ pour les lycéens (2^{nde} à Terminale)</p> <p>Prime de 229€ du fait de l'enfant à charge âgé de moins de 25 ans dans l'année scolaire poursuivant des études d'enseignement supérieur en Guadeloupe</p> <p>Prime de 300€ du fait de l'enfant à charge âgé de 25 ans maximum durant l'année scolaire poursuivant des études d'enseignement supérieur hors de la Guadeloupe</p> <p>Prime de 46€ pour les cours par correspondance accordée sur présentation du certificat de scolarité et du justificatif de paiement.</p>
Pièces à fournir	<p>Original du certificat de scolarité</p> <p>Copie du livret de famille certifiée conforme par le correspondant</p> <p>Extrait d'actes de naissance lors de la constitution du premier dossier dans le cas où les enfants ne portent pas le nom du demandeur</p> <p>Prise en charge du jugement de tutelle pour les enfants adoptés</p> <p>Dernière fiche de salaire</p>
N.B.	La demande doit parvenir au CGOSH dans les 6 mois après la rentrée.